

SELAS DU PARC MONNET I BOURGOGNE

4 b rue Jeanne Barret 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 7 OCTOBRE 2026 A 10H30 – SALLE A

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 Boulevard Clémenceau à Dijon

COMMUNE DE CHENOVE (21300), 16 à 22 Bd de Lattre de Tassigny :

Dans un ensemble immobilier dénommé « LES PRIMEVERES » soumis au statut de la copropriété sis 16 à 22 Bd de Lattre de Tassigny, cadastré section AI n° 343 lieudit 16B Bd de Lattre de Tassigny pour une contenance de 02a 31ca, et AI n° 344 lieudit 16 Bd de Lattre de Tassigny pour une contenance de 01ha 16a et 08ca les parties divisées et indivises suivantes :

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF (279) :

Bâtiment 45, au 4^{ème} étage, un appartement composé d'une entrée avec placard, une cuisine, un salon, un dégagement, deux chambres, salle de bains, WC

Les 45/8260^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales

Les 45/2220^{èmes} des parties communes spéciales au bâtiment 45

LOT NUMERO TROIS CENT DIX NEUF (319) :

Bâtiment 45, une cave au sous-sol portant le numéro 49 du plan

Les 5/8260^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales

Les 5/2220^{èmes} des parties communes spéciales au bâtiment 45

Les parcelles cadastrées section AI 343 et 344 sont issues de la division de deux parcelles cadastrées section AI 141 (devenue AI 342 à 343) et AI 173 (devenue AI 344 à 346)

MISE A PRIX : 40.000 € (QUARANTE MILLE EUROS)

Visite le LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026 à 10h00
par la SELARL AD LITEM

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation des lieux.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon (le matin), au cabinet de la SELAS DU PARC MONNET I BOURGOGNE, 4b rue Jeanne Barret à Dijon (Tel 03.80.60.93.47) ou sur le site internet AVOVENTES.FR